

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 12 mars 2021

### **Saisie de 1182 grammes de cocaïne par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise**

Le trafic international de cocaïne emprunte souvent une route au départ de la Guyane et qui touche particulièrement l'Europe et la France.

Dimanche 7 mars, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise est en opération sur l'autoroute A1, au niveau de la gare principale de péage de Chamant.

En fin de matinée, les agents contrôlent une automobile immatriculée en France avec deux individus à bord. L'une est la conductrice du taxi, l'autre un passager de nationalité néerlandaise arrivant, via Orly, de Cayenne et se rendant en Belgique avant de rejoindre les Pays-Bas.

Les vérifications entreprises mettent en évidence que le passager a avalé un grand nombre d'ovules. La cocaïne est expulsée dans un milieu hospitalier.

A l'issue de la procédure douanière, l'individu a expulsé 1182 grammes de cocaïne, soit plus d'une centaine d'ovules. Il a été remis à la police judiciaire de Creil.

Jugé le mercredi 10 mars en audience de comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Senlis, le mis en cause a été condamné à :

- une peine de 18 mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt ;
- une interdiction de séjour sur le territoire français pendant 10 ans ;
- une amende douanière de 39 600 € ;
- la confiscation des scellés.

Depuis le début de l'année, c'est la troisième fois que les brigades des douanes de la direction d'Amiens interceptent des passeurs de cocaïne arrivant de Guyane.

Pour plus de renseignements, contacter :

*Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03*

*Cédric ORGERET – Chef Divisionnaire à Amiens – Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 58 78 18*

*Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01 / 06 64 55 80 01*